L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. No 73, Rue de Chartres, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 MAI 1862.

F. WEISSE, LIMET. H. DUFOUR, S. HARDY. Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 6 MAI.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. B. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 30.—Bœuf salé, chandelles et huile.
Par R. Scott, à 10 heures, à l'encoignure Magasins et Natchez.—Cognac, whisky, savon, poivre, huile d'olive, &c., &c.

Dénouement de l'expédition française de Saint Domingue.

Le 24 décembre 1801, une flotte française, sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, illustre par la victoire qu'il avait remportée sur la flotte anglaise, près des Açores, appareillait pour Saint Domingue. Deux autres escadres, destinées à soutenir l'avant-garde, sous le commandement de Latouche-Tréville, le plus habile amiral de France à cette époque, partaient le même jour de Lorient et de Rochefort. Cette première expédition, composée de 21 vaisseaux de ligne, 19 frégates et corvettes, emmenait 11,200 hommes de troupes. Les forces de terre obéissaient au beau-frère du Premier Consul, le général Leclerc, nommé capitaine-général de Saint Domingue. Le total de l'armée expéditionnaire, avec les renforts qui allaient rejoindre successivement et qui furent débarqués au Cap deux ou trois mois plus tard par les escadres de Toulon et de Cadix, en joignant à ces renforts les 3,580 hommes expédiés à la Guadeloupe, pour y remplir une mission semblable, s'élevait à 35,000 hommes.

C'était, certes, un armement formidable contre une population brute de quatre cent cinquante mille à cinq cent mille individus, qui n'avaient d'autres armes que celles que leur faisait passer ouvertement d'abord, secrètement ensuite sous la paix éphémère d'Amiens, le gouverneur anglais de la Jamaïque.

Ajoutons que cette armée envoyée dans les Antilles faisait partie de cette glorieuse armée qui avait gagné la grande bataille de Hohenlinden et vingt autres en Allemagne, et qui, après une campagne de vingt-cinq jours, venait de dicter la paix à l'Autriche à deux journées de Vienne. "Elle ne pouvait être comparée, dit un historien du premier empire français, qu'aux immortelles légions qui, après avoir aussi conquis la paix sur la maison d'Autriche, avaient suivi le général Bonaparte en Egypte."

Aussi, en dix jours, les points principaux de l'île furent-ils emportés dans le nord, le sud et l'ouest, et, en cinquante jours, les chefs de l'insurrection noire, qui s'étaient défendus avec le [illegible] quand ils ne pouvaient se défendre avec les armes, firent-ils leur soumission pleine et entière. Une fois encore la puissance française fut reconnue dans toutes les parties de l'île. Le général Leclerc avait terminé par une campagne générale une guerre d'extermination dont la force d'activité et de courage il avait eu à borner la durée. Il avait triomphé de la force et de la ruse de ses ennemis, il avait triomphé de leur barbarie ainsi que des obstacles naturels; mais il allait avoir à combattre d'autres fléaux plus redoutables. Un des grands désastres de l'histoire moderne, aussi meurtrier dans ses proportions que les désastres de Moscou, était réservé à cette héroïque armée, une des plus braves qui aient jamais illustré le nom français.

Vers le mois de septembre 1802, on apprit à St Domingue la destruction presque totale du corps d'armée qui avait été envoyé à la Guadeloupe, sous les ordres du général Richepanse. Cette île avait été soumise, mais les maladies avaient sévi sur les soldats européens d'une manière si terrible, qu'il n'y restait plus que la force locale, c'est-à-dire la force organisée par les colons, pour y protéger la restauration française. "Après avoir anéanti la rébellion, Richepanse succomba à ce terrible fléau dont le retour périodique, silencieusement attendu par les noirs de St Domingue, devint tout à coup, à cette même époque, le signal d'une fermentation sourde dans les ateliers et dans les bataillons coloniaux où un certain nombre de noirs avaient été incorporés pour mieux les discipliner et les soumettre. On cessa de rendre les armes; on les cacha avec soin; les insurgés se rassemblèrent sur les mornes aussitôt que la fièvre jaune reparut.

"Ce redoutable auxiliaire de l'affranchissement du sol d'Haïti, moissonna avec une effrayante rapidité, et dans une proportion plus [illegible] brave armée qui n'ont [illegible] que les hôpitaux, [illegible] jour. Le général en chef était allé [illegible] femme et son fils, respirer pendant quelque temps l'air salubre de l'île de la Tortue, où il avait fait établir un hôpital de convalescence; mais un impérieux devoir le rappela bientôt dans la ville du Cap où la maladie régnait dans toute sa violence. Il y mourut de la fièvre jaune dans la nuit du 1er au 2 novembre, huit mois après le premier débarquement de la flotte. Mme Leclerc, (Pauline Bonaparte), se fit elle-même la lugubre messagère de cette nouvelle qui, dans la situation désespérée de la colonie, fut regardée, en France, comme un désastre politique.

"On sut bientôt que Toussaint, le chef des noirs, se réjouissait des ravages de la fièvre jaune et qu'il répétait sans cesse: "Je compte sur la PROVIDENCE, nom du grand hôpital du Cap."

L'armée française se dispersa en vain dans les campagnes; on établit en vain des infirmeries sur les hauteurs et sur les mornes: la fièvre jaune suivit les soldats et partout elle en fit ses victimes. M. de Norvins résume ainsi les pertes des Français dans cette fatale entreprise.

"L'armée avait perdu en neuf mois, de février à novembre, le général en chef et douze officiers supérieurs, parmi lesquels les généraux de division Dugua, Hardy, Debelle, les généraux de brigade Pambour, Tholozé, Saint Martin, Ledoyen, Dampierre, Desplanques, Meyer, Wonderweit, Jablonowsky; quinze cents officiers, sept cent cinquante officiers de santé, vingt-cinq mille soldats, huit mille de la marine du commerce, deux mille employés civils, et trois mille blancs venus de France. Sur cette masse effrayante, cinq mille hommes, environ, succombèrent dans la guerre; la fièvre jaune dévora tous les autres. A la mort du général Leclerc, il restait 9,5900 hommes, dont 7000 dans les hôpitaux. Le total des forces débarquées à Saint Domingue, jusqu'à cette époque, montait à 34,000 hommes. Les états de l'armée rapportés en France furent des registres mortuaires.

"Ainsi sur cinquante mille individus de la race blanche importée, il survivait deux mille cinq cents vaincus et sept mille malades, dont les deux tiers moururent. Les neuf dixièmes de la population française périrent à Saint Domingue. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire moderne, d'une destruction aussi grande, en raison du temps et du nombre.

Cette sombre page d'histoire n'a pas besoin de commentaires. Nous y ajouterons, cependant, deux ou trois mots pour dire que le climat de la Nlle-Orléans est beaucoup plus mal sain pour les hommes du Nord que le climat de St Domingue. Les dernières épidémies de 1853 et de 1858 en sont une double et terrible preuve.

RECOUVERTURE DES MAGASINS.—Nous comprenons le sentiment qui a porté les négociants et les marchands de la Nouvelle-Orléans à laisser fermés leurs magasins. Personne n'était disposé à se livrer aux affaires au milieu du deuil et de la consternation générale. D'un autre côté, tous les étrangers et un grand nombre de citoyens honorables étaient sous les armes dans le but louable de préserver la tranquillité publique et de maintenir l'ordre. Aujourd'hui que le calme est rétabli d'une manière relative, rien ne s'oppose plus à la reprise des affaires dans la mesure de ce qui est possible.

La circulation des billets confédérés étant permise, et ces billets formant la base du papier monnaie en circulation, il nous semble qu'on peut sans difficulté reprendre les transactions commerciales un moment interrompues. Les provisions qui vont nous arriver du dehors seront payées avec ces billets et elles ne doivent être livrées aux détaillants qu'à la condition d'être vendues aux consommateurs aux mêmes conditions. Cette facilité d'obtenir les objets nécessaires à la subsistance en échange de ce papier ou de son substitut en assure la circulation sur notre place. A cet avantage se joint la certitude que les billets confédérés seront finalement rachetés ou échangés contre les produits des autres Etats, quels que soient les événements politiques qui puissent survenir.

Plusieurs négociants ont déjà annoncé qu'ils continueront à vendre leurs marchandises comme par le passé. Le meilleur moyen d'amener une reprise générale des affaires est de suivre cet exemple. La monnaie courante du pays doit rester forcément la base des transactions pour les propriétés foncières, les esclaves, les marchandises et les valeurs de toute nature. Les négociants feraient bien de se réunir dans les différentes bourses afin d'arriver à une détermination commune à cet égard.

RECOLTES DANS LE TENNESSEE.—Le *Nashville Banner* annonce que dans les comtés de Maury, Williamson et dans les comtés voisins, les récoltes de céréales et de fruits promettent d'être très abondantes. Les pluies récentes se sont étendues au loin et ont fait beaucoup de bien.

D. J. HOCKERSMITH & Co.—Voir plus loin l'annonce de MM. D. J. Hockersmith & Co, 181 et 183, rue Poydras, au sujet de leurs billets.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de ville.—Le Conseil de ville, dans une séance tenue samedi dernier, a adopté les résolutions suivantes:

Résolu que les autorités municipales continueront leurs fonctions normales, à la condition qu'elles n'auront à subir aucune intervention en ce qui concerne la police proprement dite, à moins qu'il ne survienne des désordres de nature à mettre en danger les relations créées par l'état de choses existant entre la ville et l'armée envahissante.

Les besoins de la population exigent que la circulation créée par les autorités de la ville au nom de la ville, ne soit pas troublée.

Les autorités de la ville ont besoin d'avoir le pouvoir d'organiser des patrouilles de citoyens au lieu d'une force additionnelle de police afin d'être en état de maintenir et de protéger la tranquillité publique.

Il est à espérer que des dispositions immédiates seront prises pour obtenir les provisions de bouche dont on a le plus grand besoin, et qu'il sera pris des mesures propres à assurer le transport de ces provisions de l'endroit où on peut les obtenir à la Nouvelle-Orléans.

Le Conseil de ville rappellera au général commandant la promesse qu'il a faite à M. Soulé de retirer les sentinelles des portes de l'Hôtel de ville, sur l'engagement pris par M. Soulé et ratifié par le Conseil que les archives publiques resteront intactes.

Résolu qu'une copie de ces résolutions soit transmise par les secrétaires du Conseil commun au général commandant de l'armée des Etats-Unis en possession de la ville, et qu'elles soient présentées comme la réponse des autorités municipales aux suggestions discutées dans la conférence qui a eu lieu entre le général et les dites autorités.

GERARD STITH,
Président *pro tem* du Conseil des Aldermen.
J. MAGIONI,
Président du Conseil des Aldermen-Assists.
Approuvé le 4 mai 1862.
JOHN T. MONROE, Maire.

Après avoir reçu communication de ces résolutions le général fédéral Butler a fait par écrit la réponse suivante:

Quartier-général du département du Golfe,
NOUVELLE ORLEANS, 3 mai 1862.

Le général commandant croit que la conduite proposée par ces résolutions est substantiellement dans les termes et l'esprit de sa proclamation. La brigade européenne ayant été relevée de sa mission, une patrouille de citoyens armés de sabres ou de revolvers ou de ces deux sortes d'armes, peut être ajoutée à la police, mais elle ne doit pas dépasser 250.

Le général a déjà pris pour aider les autorités de la ville à se procurer des vivres, des mesures qui, dans son opinion et après consultation avec le comité des citoyens, ont été jugées suffisantes, et il a transmis des copies des ordres joints à la présente.

Par ordre du Maj. Gén. Butler.
GEO. C. STRONG, A. A. G.

Expédition.—Un ordre émané du quartier-général du département du Golfe nous apprend que le général Butler, informé qu'il y avait dans la ville de Mobile, un stock de farine, acheté par la Nlle-Orléans, pour la subsistance de ses habitants, a donné des instructions pour qu'un sauf conduit soit délivré à un bateau à vapeur, lequel ira prendre les cargaisons de farine en dépôt à la Mobile. Ce sauf-conduit couvrira tout le voyage, aller et retour, et permettra un délai raisonnable pour charger le fret à la Mobile. Il ne sera pas permis néanmoins au bateau à vapeur, choisi pour opérer ce commerce de ravitaillement, de prendre des passagers, excepté les consignataires ou les gardiens de la farine, et il sera soumis à l'inspection de l'officier du port détaché par le quartier général, auquel le capitaine devra rapporter son arrivée. Ce commerce devra se faire sous la foi de la ville et avec la garantie qu'aucune assistance ne sera donnée aux Confédérés.

Autorisation donnée à la compagnie du chemin de fer des Opelousas.—Par un arrêté du général Butler, la compagnie du chemin de fer est autorisée à reprendre son service et, au besoin, elle est requise de faire courir des trains sur la ligne, dans le but de faire arriver à la Nlle-Orléans toutes provisions, ou tous vivres, ou tous articles d'approvisionnement pour le marché de la ville. Les mêmes conditions que celles qui concernent le cabotage avec la Mobile, seront imposées à la compagnie des Opelousas. Elle ne prendra aucun passager, excepté les personnes préposées à l'envoi des animaux. L'expédition des animaux est spécialement requise, mais l'expédition des articles étrangers à l'approvisionnement des marchés est interdite.

Un troisième arrêté concerne l'expédition des animaux, de la farine et des provisions achetés pour le ravitaillement de la Nlle-Orléans, et qui se trouvent en dépôt maintenant au confluent de la Rivière Rouge et du Mississippi. Deux bateaux à vapeur pourront être employés à ce commerce fluvial et un sauf-conduit leur sera délivré sous les conditions déjà indiquées plus haut. Ils seront protégés par les forces des Etats-Unis, pendant leur traversée, et ils auront pour décharger un délai raisonnable, lequel toutefois n'excédera pas six jours. Des sauf-conduits analogues seront délivrés aux bateaux chargés de provisions pour la Nlle-Orléans, et qui viendraient de tous autres points au-dessus du confluent des deux rivières, si, au moment où ces provisions font besoin et tant que durera le besoin d'approvisionnement, les forces des Etats Unis se trouvent au-dessus de la jonction des deux cours d'eau. Ces bateaux, non plus, ne prendront aucun passager, excepté les personnes préposées à l'envoi des vivres et seront soumis à l'inspection de l'officier du port, nommé par le quartier général.

Changement de local.—Les troupes fédérales qu'on a pu voir campées sur la place Lafayette ont commencé hier à évacuer ce local, et très probablement, la promenade favorite du premier District lui sera rendue aujourd'hui. Il y a certainement assez de grandes bâtisses vides à la Nouvelle-Orléans pour y loger toute l'armée ou du moins une majeure partie de l'armée d'occupation, et le City Hall abandonné volontairement à ses anciens occupants légitimes [illegible] n'a plus besoin d'être gardé, protégé ou défendu. Il est passé en proverbe, du reste, que les Hôtels de Ville n'ont été et ne peuvent, nulle part, être révolutionnaires de leur propre spontanéité.

Mort du docteur Hensley.—Samedi dernier, le docteur Hensley, bien connu dans cette ville était dans un club de la rue du Canal engagé dans une discussion sur les défenses de la ville avec plusieurs personnes. Quelques paroles violentes furent échangées entre lui et le juge John W. Price de la 4me Cour de District et ce dernier, dans un moment d'emportement le frappa avec un canif qu'il tenait à la main. Le docteur Hensley se sentant grièvement blessé s'écria qu'il allait mourir et indiqua aux personnes présentes la manière de panser la blessure; mais tous les soins ont été inutiles et il a succombé dimanche soir. Le juge Price, revenu à lui après avoir porté ce coup funeste, s'était précipité vers Hensley pour lui demander pardon; ses regrets étaient déchirants et tous ceux qui ont assisté à cette triste scène étaient vivement émus.

Nominations.—Par arrêt du gén. Butler, le major J. M. Bell, aide de camp volontaire d'état major, est nommé juge prévôt de la ville de la Nouvelle-Orléans. Le capitaine J. H. French, aide de camp et inspecteur général, est nommé maréchal prévôt et le capitaine S. K. Stafford, aide de camp, est nommé député maréchal prévôt.

Le maréchal prévôt Jonas H. French, fait savoir au public de la Nlle-Orléans, qu'il a accepté cette fonction pour faire exécuter telles dispositions de la proclamation du général commandant, qui ne sont plus du ressort de la municipalité et qui ont pour but d'assurer la vie, la propriété et la tranquillité de tous les citoyens paisibles. Il fera strictement observer la disposition qui prohibe les assemblées de personnes dans les rues et la vente des liqueurs aux soldats. Ceux qui tiennent des maisons publiques, des cafés ou des cabarets devront se munir d'une licence. Le maréchal prévôt prohibe toute apposition dans les rues de placards donnant des informations relatives au mouvement des troupes *rebelles* et la publication dans les journaux d'avis ou de résolutions à la louange des ennemis des Etats-Unis. Les soldats, dit le manifeste du M. Young H. French, sont sujets à être insultés par quelques personnes aux inclinations vulgaires. Cet abus doit être arrêté et s'il se renouvelait, il serait suivi d'une punition immédiate.

Débordement.—Hier matin, sur les deux heures, le fleuve inondait la levée entre Ste Anne et Dumaine. Le fléau de l'inondation, bien que fort à craindre, n'est pas pourtant le plus terrible. Autrefois, on eut pu y veiller au mieux. Aujourd'hui le fleuve coulerait dans la rue Toulouse qu'on n'y prendrait pas garde. Les débordements du Mississippi sont par conséquent ce qui nous préoccupe le moins. Il est encore d'autres fléaux que les chaleurs nous réservent et qui, pour cette *fois*, ne nous causent pas la moindre inquiétude. Nous apprenons, du reste, que les Conseils se rassemblent ce soir et qu'ils s'occuperont spécialement des moyens propres à nous défendre contre les eaux du fleuve.

Les défenseurs de l'ordre public.—On sait qu'un grand nombre de citoyens s'étaient réunis sous la présidence de M. Dorrive pour offrir leur concours au général Paul Juge, et qu'ils se sont mis sous ses ordres pendant plusieurs jours pour coopérer à la mission d'ordre public dont il était chargé. Le général vient d'adresser à M. Dorrive et à M. Peychaud secrétaire du comité des citoyens, la lettre suivante:

MM. DURRIVE, Prés. du Comité des Citoyens.
" PEYCHAUD, secrétaire "
No 115. Nlle Orléans, 4 mai 1862.

Messieurs,

En quittant le commandement des deux Brigades Etrangères, je leur ai adressé du fond du cœur les éloges qu'elles méritaient, et vous avez dû voir que je n'ai point oublié de faire ressortir toute la noblesse de votre conduite, au moment où j'ai dû faire appel à votre salutaire action.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de vous exprimer personnellement combien j'ai été touché de votre empressement à venir seconder mes efforts. L'autorité de votre présence dans nos rangs m'a été d'un puissant secours pour mener à bonne fin la tâche qui m'était confiée et pour ôter à la rigueur inévitable de nos mesures le caractère que des esprits égarés ou malveillants y avaient déjà prêté.

Vous comprenez, Messieurs, combien il m'est difficile de conserver dans la mémoire tous les noms des honorables citoyens qui par la voie de la presse, ou par leur présence à mon Quartier Général ont fait preuve de dévouement et de patriotisme. Je viens donc vous prier, Messieurs, de me servir d'interprète auprès de tous ceux qui se sont réunis à vous dans ces instants de crise populaire.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués et les plus respectueux.

Général PAUL JUGE, Fils.

Un fracas maintenant.—Hier, à midi et demi, cinquante soldats fédéraux, plus ou moins, s'arrêtèrent devant la pharmacie de M. P. Barthe, à l'encoignure des rues Dauphine et Ursulines. Plusieurs d'entre eux entrèrent dans l'établissement et l'ordre de mettre la baïonnette au bout du mousquet fut aussitôt donné. Un des soldats, avec un poignard à la main, commença par renverser la balance et divers articles qui se trouvaient sur le comptoir et il allait continuer son œuvre de désordre quand l'officier commandant entra dans le magasin et demanda si ce n'était pas l'endroit où une querelle avait eu lieu. M. Barthe répondit qu'aucune rixe n'était survenue dans sa maison. Le capitaine et ses hommes se retirèrent alors d'assez mauvaise humeur, sans offrir une excuse pour leur conduite un peu trop cavalière et sans même expliquer pourquoi ils avaient fait tout ce bruit.

Musique fédérale.—Orphée construisait des murailles avec une guitare, une lyre ou plutôt une flûte, tandis que les maçons de nos jours, moins habiles que leur prototype, se servent tout uniment d'une truelle et de mortier. Les Fédéraux paraissent croire aussi aux vertus créatrices de la musique. Pour faire germer dans les cœurs le sentiment unioniste, ils donnent aubades et sérénades à la population. La musique des régiments du Nord a définitivement remplacé celle des orgues de Barbarie qui ont, depuis l'occupation de la Nlle Orléans, pris leur essor vers d'autres climats.

Mutuelle contemplation.—Il paraît que les habitants de la Nouvelle-Orléans et les soldats fédéraux n'ont pas encore complètement fait connaissance les uns avec les autres. Il est curieux de les voir se contempler mutuellement avec une avidité que ne lassent ni la chaleur ni l'immobilité. Les attroupements ne se dissipent pas aux environs de la douane et de l'Hôtel de la Monnaie. Il y a tous les jours autour de ces monuments, du lever au coucher du soleil, une foule compacte composée d'hommes, de femmes, d'enfants et de nègres et dont les regards ne se détachent pas un instant des uniformes septentrionaux.

S'attendait-on à trouver ces gens-là d'une autre espèce que nous? Beaucoup de nos écoliers, il est vrai, les croyaient noirs comme eux, et bon nombre de jeunes enfants ont été, nous pouvons l'affirmer, étrangement surpris de voir les régiments du Nord composés d'hommes semblables [illegible] à ceux qu'ils ont l'habitude de rencontrer dans les rues de la ville.

Ce qui n'est pas moins amusant, c'est la curiosité non moins grande et non moins difficile à satisfaire des fantassins de M. Butler. Le visage collé aux grilles de l'Hotel de la Monnaie, ils semblent ne pas pouvoir assez repaître leurs regards du spectacle qu'ils ont sous les yeux. Est-ce là ces terribles rebelles dont on leur a raconté de si effrayantes histoires? Les hommes [illegible] appartiennent-elles à ces sauvages sécessionnistes dont le souvenir importun les empêchait de dormir au bivouac? N'est-il pas étrange que des hommes qui ont fait le diable pour s'affranchir, n'aient aucun des traits caractéristiques de cet éternel ennemi du genre humain? Les naïfs fédéraux du Wisconsin et du Massachusetts, qui nous croyaient les cousins germains de Satan, nous cherchent vainement, depuis leur arrivée, des griffes et des cornes.

Feu.—Dans la nuit de lundi au mardi le feu a été découvert dans la piquerie de coton, appartenant à M. Patrick Clark, rue Orange, entre les rues Religieuses et Tchoupitoulas. On suppose que cet accident est l'œuvre d'un incendiaire.

Rapports de Police.—Nous avons relevé au bureau de police du Second District les items suivants:

George, soldat des Etats Unis a été arrêté hier matin, à huit heures et demie, pour s'être enivré et avoir violemment assailli plusieurs citoyens paisibles. Nous avons appris que ce soldat s'était porté à des voies de fait envers un membre de la Légion Française qui avait voulu protéger une marchande contre ses insultes.

John Reed, h. c. l., a été arrêté pour avoir eu en sa possession des objets volés.

Louisa, esclave de Mme Sanqué, a été arrêtée comme marronne et trouvée porteur d'un couteau, d'une montre en or et de $ 3 30.

Les asiles des orphelins.—Nous apprenons avec douleur que les asiles d'orphelins ne savent plus comment nourrir les malheureux enfants qui y ont été recueillis et dont l'existence dépend en grande partie de la charité publique. C'est surtout dans les jours de détresse et de misère que cette charité doit s'exercer sur une grande échelle et se montrer ingénieuse. Si nous avons tant de peine à nourrir nos familles, combien plus difficile doit-il être aux directeurs de nos hospices de trouver des aliments pour les pauvres orphelins dont ils sont la providence. L'heure est venue d'appliquer la parole de l'évangile: Que ceux qui ont peu donnent peu. Si peu que nous ayons, sachons encore le partager avec l'indigent et l'orphelin.

Inondation partielle.—La rue de la Douane était complètement inondée hier vers 5 heures de l'après-midi. Le fleuve déversant en cet endroit son trop plein par-dessus la levée avait transformé la rue en lac, mais dans la soirée l'eau baissait.

Premier District.—Ont été arrêtés, G. W. Blank, rue du Canal, pour avoir essayé d'ouvrir la boîte de tickets du chemin de fer de la ville, char No 8.

Wm Dumbard accusé de vol et plusieurs autres individus pour ivrognerie et bris de paix. Nombre d'esclaves ont été arrêtés pour avoir tenu des assemblées illégales et pour vagabondage dans la ville.

William, esclave de M. Dunbar, au débarcadère des steamboats, marron; Morris, de M. Dryfuss, rue des Passaniers, marron.

Hugh Hurley, rue Lafayette, par l'officier Ramsey, pour avoir insulté cet officier.

Wm Gorman, rue St Joseph, accusé par Ann Gorman de l'avoir maltraitée gravement et de s'être adonné à l'ivresse.

William, Rodger, Bristol, Andrew, et Smith, esclaves de M. Dumbard, ont été arrêtés pour être gardés à la geôle.

Henry, esclave de M. Pearly. Il était ivre et on suppose qu'il est marron.

George Marc a été arrêté au City Hall pour avoir insulté l'officier Robinson dans l'exercice de ses fonctions. On a trouvé un couteau sur lui.

Joseph Ardoe, h. c. l., accusé par Mme Mary Durand d'avoir essayé de commettre un viol sur sa personne.

John McGordan, pour s'être enivré et avoir troublé la paix publique.

Henry et William, esclaves du juge Rose, ont été arrêtés comme marrons.

Second District.—Mme Angela et Louise Edwards ont été arrêtées rue Ursulines pour s'être enivrées et pour avoir troublé la paix publique.

Louisa Schmith a été appréhendée, rue du Bassin, à la requête de Bella Allison, pour l'avoir assaillie avec une arme dangereuse. L'officier l'a arrêtée en outre d'avoir résisté à la force publique. Plusieurs autres arrestations ont eu lieu pour ivrognerie ou pour défaut de passes. Beaucoup de nègres vagabonds ont été conduits dimanche au Lock House et hier à la prison de paroisse.

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

PAR CLÉMENCE ROBERT.

I

TROIS JEUNES FILLES.

Autour du vieux chêne dansons,
En ronde dansons aux chansons...

Trois jeunes filles, se tenant par la main, répétaient ce refrain en courant légèrement autour d'un grand arbre isolé sur le rivage, à deux lieues de la Rochelle. Elles s'arrêtaient quelquefois pour regarder du côté de la plaine, où un chemin était frayé, puis elles reprenaient leur course et leur chanson.

La feuille de rose envolée
Tourne sur les ailes du vent;
L'alouette dans sa volée
Sur les blés verts tourne en chantant.
Si la tête de la plus sage
Tourne parfois dans les beaux jours,
La jeune fille sous l'ombrage
Danse en ronde avec ses amours.

Enfin, lasses, essoufflées, rouges de chaleur, elles se laissèrent tomber sur l'herbe épaisse qui croissait au pied de l'arbre, et regardant encore du côté de la route, toutes trois s'écrièrent en même temps:

—Ah! ... mais ils ne viennent pas nos amours.

La même expression d'impatience de désappointement, au milieu de laquelle régnait pourtant la gaieté, était peinte sur leurs figures. C'étaient trois jeunes filles de la classe moyenne, appartenant à des familles d'artisans, mais d'une existence aisée et de mœurs assez cultivées. Leur costume des environs de la Rochelle était composé de bonnets de mousseline à longues ailes arrondies sur le cou, de robes de toile peinte et de tabliers en soie de couleurs changeantes.

Gilberte, la plus grande et la plus âgée des trois, qui elle n'avait que vingt et un ans, est brune, un peu pâle, avec des yeux noirs magnifiques et une physionomie on ne peut plus expressive. Quoique son aspect habituel soit assez froid et même un peu dédaigneux, ses traits mobiles rendent facilement les impressions les plus vives. Elle est du nombre de ces femmes qui, sans être belles, inspirent souvent la passion parce qu'on croit en sentir le foyer en elles.

Marthe, qui vient ensuite, n'a que la beauté de la jeunesse; mais jamais la fraîcheur que l'air vif de la mer jette sur les fleurs du rivage ne parut plus éblouissante, et, après ce premier éclat qui tombera bien vite, on trouvera toujours en elle l'aspect d'une douce, pure et honnête petite femme.

Eglantine, la plus jeune, est presque encore une enfant, d'une taille frêle, d'une blancheur extrême, d'une très jolie figure, sur laquelle règne seulement l'empreinte d'une sensibilité exquise développée avant les années.

—C'est pourtant bien singulier ce qui nous arrive, dit Marthe; il faut que nos trois amoureux....

—Nos prétendus, interrompit Gilberte. Raoulx a la permission de mon père pour m'épouser.

—C'est bien ainsi que je l'entends, reprend Marthe.... Bon Dieu, est-ce que je consentirais à venir me promener dans la campagne de M. Pommier s'il n'était décidé à se marier avec moi, et si je n'espérais obtenir l'approbation de mes parents!....

—Oh! moi, dit la jeune Eglantine, M. Goubis ne m'a jamais parlé d'amour ni de mariage. Mais comme vous dites qu'il vient ici pour moi....

—Certainement.

—Il me demandera plus tard... ainsi c'est la même chose.

—Mais enfin, reprend Marthe, c'est bien singulier, comme je le disais, que nos amoureux nous aient donné rendez-vous juste au même endroit.

—Non, pas trop, dit Gilberte. Pommier, Raoulx et Goubis, tous trois sous-officiers dans le même régiment et liés de l'amitié la plus intime, avaient l'habitude de venir souvent, même en hiver, se promener du côté de la *Roche des Fades*, et lorsque nous avons consenti à faire une promenade avec eux dans ces beaux jours, il leur est venu naturellement dans l'esprit à tous trois de nous indiquer ce rivage.

—Sans doute, dit Eglantine. Ils avaient été si heureux ici entre amis, qu'ils voulaient aussi y rencontrer leurs amours.

—Mais ce qui est étrange, reprend Gilberte, c'est qu'ils ne viennent pas.

—Oui, qu'ils manquent de parole tous trois à la fois! ajoute Marthe.

—Je ne comprends pas cela de la part de Raoulx, dit Gilberte. Il m'avait demandé ce rendez-vous avec tant d'instances, de prières!

—Oh! oui, Raoulx est à tes genoux, dit Eglantine. Il passe des heures à se promener devant l'atelier de charpentier de ton père... pour ne voir souvent que des planches et n'entendre que des coups de marteau.... Heureux, quand tu veux bien lui apparaître une minute à ta fenêtre.

—Tu aurais tort de le désespérer, Gilberte, ajoute Marthe, d'abord parce que c'est un beau garçon, ensuite parce qu'il est honnête, brave, d'une conduite exemplaire, se faisant estimer de ses chefs et chérir de ses camarades.

—C'est vrai, répond Gilberte. Tout le monde s'accorde à dire que, par ses excellentes qualités de cœur, par son esprit sérieux et cultivé, Raoulx doit être cité le premier parmi les sous-officiers de la garnison.

—Oh! dit Marthe, il y a dans le corps un autre sergent major, nommé Jean Bories, dont on parle comme d'un homme très supérieur. Ses soldats ont pour lui une affection et un respect extraordinaires; ses officiers lui trouvent de profondes connaissances en tout ce qui touche à l'état militaire, et le consultent dans les affaires difficiles. Il est dans une sorte de vénération au régiment.

—Oui, sans doute, dit Gilberte; mais nous ne le voyons pas; il ne vient jamais dans nos réunions, dans nos petits bals, et ne fréquente pas plus les autres endroits publics. C'est pourquoi je dis que de tous les sous officiers connus dans la ville, Raoulx est le plus estimé.

—Pommier, reprend Marthe, n'a pas un esprit aussi remarquable que ton fiancé; mais par ses bons sentiments il ne le cède à personne. Il a le meilleur caractère! plein de douceur, d'aménité......Il est affectueux, dévoué pour ses camarades......Je pense qu'il le sera aussi pour sa femme...... On peut tout attendre de ceux qui ont du cœur et de la raison.

—Oh! pour la raison, dit Eglantine en riant, ce n'est pas Charles Goubis qui lui disputera le prix.

—Non, ajoute Gilberte, le sergent Goubis ne peut passer une journée de congé dans la ville sans se faire des querelles avec ses amis, et trouver la salle de police au retour.

—Oui, répond Eglantine; mais il est si gai qu'il rit à la salle de police comme à la salle de bal, et si bon enfant qu'il faut que tout le monde lui pardonne.

—Oh! ça, oui, ajoute Marthe: sa gaieté, son insouciance charment même la tristesse des autres. Rien qu'à le voir on se sent devenir léger, heureux comme lui.... Il semble qu'il fasse plus beau temps quand il est là.

—Tout ce que je lui reproche, reprend gravement Eglantine, puisque vous prétendez qu'il est amoureux de moi, c'est de ne pas venir passer devant notre maison comme Raoulx devant celle de Gilberte.... Est ce que je ne mérite pas aussi bien que Gilberte de me mettre à la fenêtre et lui faire un petit signe de protection?

—Ecoute donc, objecte Marthe, Gilberte est à la ville; nous demeurons à deux lieues, sur ce rivage; Goubis et Pommier, qui sont retenus par le service, ne peuvent pas venir soupirer ici entre deux roulements de tambour.... Moi, je trouve bien naturel de la part de Pommier.

—Tu lui donnes toujours raison.... Tu l'aimes tant!

—Oui, sans doute, je l'aime...... Je crois qu'il m'est aussi sincèrement attaché; et je voudrais bien, je l'avoue, que ma mère consentît enfin à notre mariage.

—Moi, dit Eglantine avec un naïf soupir, j'attends, pour notre mariage, que M. Goubis me demande.

—Et toi, Gilberte?

—Oh! dit languissamment la belle brune, et d'un air un peu important, je n'attends rien.... C'est moi qui fais attendre.

—C'est vrai, Raoulx brûle de se marier avec toi.

—Je ne tromperai probablement pas son espérance...... Mais nous sommes bien jeunes, mes amies; et, outre qu'il faut le temps de nous juger, je ne doute pas de l'affection que nous nous inspirons, je crois qu'il nous faut aussi le temps d'éprouver notre propre cœur.

—Je suis bien sûre du mien, dit Marthe, il est tout à Pommier.

—Et moi, dit vivement Eglantine, je crois que j'aimerai M. Goubis, qu'il se déclare ou non.

Les jeunes filles, un moment distraites par cette causerie, reportèrent alors leurs regards avec une impatience plus vive du côté de la route.

Elles étaient assises à l'ombre du grand chêne qui s'élevait au milieu d'une vaste prairie.

(*A continuer.*)

Marié, samedi dernier, 3 mai 1862, à la Cathédrale St Louis, par le Rév. Monseigneur ANTONIO FORNARIS d'Espagne, à Mlle ROSA BARBA, de cette ville.

Décédé hier soir, à 10 1/4 heures THEOPHILE WILTZ, âgé de 53 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures P. M. Son corps est exposé à l'encoignure des rues Louisa et Craps.
DE LA PART DE SA FAMILLE.

Décédée, hier matin, 5 courant, à l'âge de trente ans, madame MARIE CAPHISE PIBEROS. Les amis et connaissances des familles Piberos et Holliday sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. à l'église Mongre, paroisse St Charles. Le corps est exposé chez sa mère à Carrollton.

AU PUBLIC.
SERIE No 2.
J'AI le plus grand respect pour le Comité de Salut Public. J'annonce néanmoins au public que je suis prêt à payer mes billets sur présentation. Le Conseil de Ville et le Maire n'ont pas daigné me dire ce qu'il avait à faire. [illegible] Proclamation du général Butler, les bureaux sont ouverts de [illegible]
6mai—2t O. W. HOLT. Rue Gravier, No [illegible]

AVIS.
LES soussignés paieront leurs billets, de 10 à 3 heures, au Southern Hall, rue Poydras, Nos 181 et 183.
6mai—6t D. J. HOCKERSMITH & Co.

AVIS AU PUBLIC.
POUR faciliter mes transactions commerciales et pour être utile au public, j'ai émis pour quelques mille piastres de petits billets de une, deux et trois piastres. Ces billets sont garantis par la même valeur en billets confédérés déposés à la Banque de l'Etat. Je préviens le public qu'on est porteur que je suis prêt à les rembourser en sommes de dix et au-dessus, à mon magasin ou à mon domicile particulier, rue de la Bourse, de dix heures du matin à trois heures P. M.
6 mai—2 J. J. ALBERT.

AVIS.
A. CONSTANT & Co. invitent les porteurs de leurs billets, à se présenter le plus promptement possible, pour le remboursement. Etant dans l'intention de liquider, ils offrent une prime de [illegible] p. 100 à toute personne qui leur présentera cinquante piastres et au-dessus de leurs billets. Le remboursement se fera pour toute somme de [illegible] cents et au-dessus, de 11 heures du matin à 3 heures du soir rue Hôpital, [illegible]
6mai—3t A. CONSTANT & Co.

AVIS.
LE porteur du billet hypothécaire daté Nouvelle-Orléans, 31 avril à deux ans de date, tiré par le soussigné à son ordre, et endossé par lui, pour [illegible] cents piastres ($150) avec six pour cent d'intérêt, et déposé à la Banque de l'Etat de la Louisiane, est informé que le soussigné est prêt à [illegible] recevoir le montant, [illegible] partir de cette date.
5 mai—3t L. ALLIBERT, Rue Toulouse, No 185, près Tremé.

AVIS.
LE ou les porteurs d'un ou de deux billets hypothécaires de six cent soixante-dix-huit piastres ($678), payable le 2 mai 1862, à la Banque de l'Etat de la Louisiane, tiré par le soussigné à son ordre et endossé par lui, sont informés que le montant de chacun de ces billets a été déposé à la susdite Banque, et qu'à partir de cette date aucun intérêt ne sera compté.
6 mai— JULES CARTIER.

AVIS.
M. J. LOMBARD ou autre porteur du billet à ordre de A. Lalande, de la somme de $250, échu le 26 avril 1862, est notifié d'avoir à le présenter le 6 mai 1862, au No 151 rue Royale, chez Henry Peschet, pour en recevoir le paiement. Je préviens qu'après cette date je ne réponds plus du paiement.
6 mai—2

BRIGADE FRANÇAISE.
Troisième Régiment.
Nlle-Orléans, 6 mai 1862.
TOUS les officiers du régiment se réuniront aujourd'hui, 6 du courant, à la taverne du Globe rue St Pierre, à six heures et demie du soir, pour communications importantes.
6mai—1t E. BROGNIST, Colonel.

Brigade Française.—4me Régiment.
Nouvelle-Orléans, 6 mai 1862.
TOUTES les Compagnies du régiment, excepté la [illegible], se réuniront ce soir, au local de la Loge l'Etoile Polaire, à 6 1/2 heures, en habit de ville.
6mai—1t Le Colonel, P. ROBIN.

Premier régiment des Volontaires Français—1re compagnie.
Les membres sont requis de se rendre en bourgeois chez le capitaine, encoignure des rues Esplanade et [illegible], aujourd'hui, 6 à 5 heures P. M., pour affaires qui les concernent. Soyez ponctuels.
6 mai—1t J. ARTIGUES, Capitaine.

Ex-Compagnie du Génie des Volontaires Français.
TOUS les membres de cette compagnie sont invités à se réunir AUJOURD'HUI, à 6 heures et demie précises du soir, à leur ancienne caserne rue Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne. Différentes communications leur seront faites.
6mai—1t L. F. GUEUDET.

Ecoles publiques du 3me District.
L'AVIS est donné que les écoles publiques de ce District auront lieu à dater d'aujourd'hui.
6mai— ALFRED BOURGES, Sur-intendant.

Cigarres! Cigarres!!
TRENTE MILLE CIGARRES diverses qualités, à vendre par ANT. COSTA, 16, rue de la Douane.
5mai—

On demande
UNE bonne nourrice, de couleur, sans enfant. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser immédiatement au No 212, rue Royale.
6 mai—4

Cheval Trouvé.
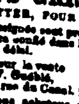
Dans la nuit du 26 avril dernier, il a été trouvé sur la Levée, 3me District, Un CHEVAL sellé et bridé, hors d'âge, couleur café au lait. Le propriétaire peut venir le réclamer en prouvant la propriété, payant les frais de nourriture, &c., chez M. T. B. Cornibé, coin Francs et Levée.
6mai—3f

CRESCENT CITY WOOL MANUFACTORY.
DRAPS GRIS ET LAINES
A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.
LES soussignés sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, dans le plus bref délai.
Bureau pour la vente des laines F. Gaubié, No 157, rue du Canal. | Bureau pour la vente des draps M. Watkins, No 60, rue de Chartres.
P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, grasses ou petite quantité, au prix du marché.
27 fév—3 m

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.
NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que Velours, Médaillon, velours, Bruxelles, tapis à 3 plis, ingrains, Hollande, Vénitien, &c., &c. Nattes—Toile cirée de toutes qualités et largeurs, Nattes blanches et en couleur; Abat-jour, couvertures de tables, devants de cheminées, [illegible] &c., &c., que nous offrons à des prix modérés pour le comptant.
[illegible] A. BROUSSEAU & Cie.

SAVON [illegible] à vendre par [illegible]

AVIS.
LE porteur d'un certain billet de mille piastres ($1000) signé par Justin Frémaux et donné en paiement à M. Olivier, demeurant à l'encoignure des rues St-Philippe et Claiborne, est prévenu que ledit billet qui a été déposé au bureau de MM. Gottschalk et Magner, notaires, rue Carondelet, No 32, ainsi qu'il a déjà été annoncé, est, à partir de cette date, aux risques du porteur ou propriétaire dudit billet.
2 mai—3

AVIS.
LE Porteur d'un billet hypothécaire de $700 souscrit par PAUL WAGNER, à l'ordre de lui-même et par lui endossé, daté du 16 février 1861 et payable le 1,3 mai 1862, est informé que le montant dudit billet a été déposé à l'office de M. A. Doriocourt, notaire public en cette ville, rue Toulouse entre Royale et Chartres, à défaut de notice, attendu qu'il ne sera plus alloué aucun intérêt après la date ci-dessus mentionnée.
Nouvelle-Orléans, 3 mai 1862.
3 mai—3f L. GUILBAUX.

AVIS AU PUBLIC.
LES billets émis par JEAN BERTIN, seront rachetés par lui à première présentation.
5mai—3f

Avis au public.
LES billets émis par ETIENNE POQUE, seront rachetés par lui à première présentation.
5 mai—3f

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA société existante sous la raison sociale GUILBAUX & GIEFERS, de cette ville, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour.
Le sieur L. GUILBAUX reste seul chargé de la liquidation et continuera les affaires pour son compte personnel.
F. GIEFERS.
L. GUILBAUX.
Nlle-Orléans, 21 avril 1862. 5mai—3f

GRAISSE! GRAISSE!
QUARANTE tierçons graisse de l'Ouest de choix, en magasin et à vendre par P. POUJOL, No 11, rue [illegible]
5 mai—3f

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
278.......RUE DAUPHINE.......278.
ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.
21 avril—

Moulin à coton de Lane.
FABRIQUE de fil de coton, ouate et coton à cadre, Jefferson City, (Le). Le fil de coton sera mis sur commande, [illegible]
Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.
3f nov—7m L. N. LANE, Propriétaire.

PERDU—A 11 heures hier matin, étant de l'encoignure Chartres et St Louis, à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, une [illegible] Celui qui l'a trouvé obtiendra [illegible] en la laissant au bureau de l'Abeille. [illegible]

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,
Importateurs et fabricants de toutes espèces de cuivrerie, Rue Front Levée No 37 et Rue Poydras No 44.
17 mars

RHUM ET ALCOOL.
RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs.
11 fév— LAUVE & LEBLANC, 17 [illegible] Tchoupitoulas.

Southern Engraving Establishment,
10, rue du Camp, à côté du City Hotel.
MALUS & MAURICE graveurs et imprimeurs annoncent à leurs amis et au public, qu'ils exécutent toute espèce de gravures, telles que cartes de visite, de faire part, [illegible] billets de change et tickets [illegible] M. A. Malus [illegible] avec M. Alfred Maurice, [illegible] qu'il est secondé dans cette industrie.

Avis.
LES soussignés devant quitter la ville, annoncent au public qu'ils sont prêts à payer tous les petits billets qu'ils ont mis en circulation, en fortes [illegible] en petites coupures.
G. WEST, brasseur, rue Villère, encoignure Toulouse.
E. HACKER, quincaillier,
1er mai—3f rue d'Orléans, en face du marché Tremé.

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.
3 mai 1862.
AVIS est donné aux détenteurs de certificats de profits pour l'année 1858, de la Compagnie d'Assurance de l'Union, [illegible] seront payés sur présentation et livraison desdits certificats à partir de ce jour.
L'intérêt sur tous les certificats de profits émis par la dite Compagnie jusqu'au 30 avril dernier sera également payé, à partir d'aujourd'hui, aux détenteurs desdits certificats, au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues Canal et St Charles.
3mai—15t A. CHIAPPELLA, Président.

AVIS.
NOUS avons émis plusieurs mille piastres en petits billets pour être utiles au public. Ces billets sont garantis par le grand nombre de propriétés foncières que nous possédons [illegible] et par des billets confédérés déposés dans plusieurs banques [illegible] à notre bureau, à l'encoignure des rues Levée et Notre Dame [illegible]
3mai—6f H. FASSMANN & Co.

RAFFINERIE A LA VAPEUR, DU CRESCENT CITY.
SUCRE EN PAINS, SUCRE CONCASSÉ, PULVÉRISÉ, GRANULÉ ET CLARIFIÉ.
Mélasse et sirops doublement raffinés, Et valant tous ceux que fabrique le Nord.
A. THOMSON & Co., Rue Tchoupitoulas, No 46.
22juin—6m

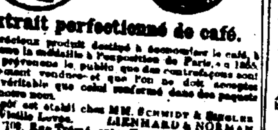

Extrait perfectionné de café.
CE précieux produit destiné à économiser le café, a été honoré de la médaille à l'exposition de Paris en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont actuellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.
Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 304, Vieille Levée.
LIENHARD & NORMAN, 70, Rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis.
3nov—6m

Tonnellerie du Sud,
Au coin des rues Nouvelle Levée et St-James, Premier District.
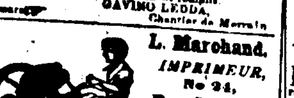
BARILS à whisky et à rhum et tous genres de barils [illegible] barils à mélasse.
Les ordres laissés chez MM. A. Carrière & Cie, rue Vieille Levée, No 27 seront promptement remplis.
18mars—6f GAVINO LEDDA, Chantier de Merrain.

L. Marchand.
IMPRIMEUR, No 24, Rue Jefferson, Entre Chartres et Levée.
Factures, Circulaires, Catalogues, Livres, Blancs de Cours, Brefs, CARTES, &c.
1avril—1m

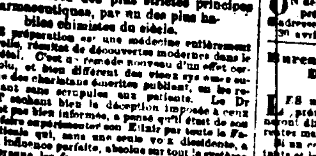
Avant d'avoir pris l'Elixir. Après avoir pris l'Elixir.

Célèbre Elixir Rajeunissant du DR. WRIGHT,
Composé en vertu des plus strictes principes pharmaceutiques, par un des plus habiles chimistes du siècle.
CETTE préparation est une médecine entièrement nouvelle, résultat de découvertes modernes dans le règne végétal. C'est un remède nouveau d'un effet certain, absolu, et bien différent des vieux systèmes surannés que des charlatans émérites publient, [illegible] recommandent sans scrupules aux patients. Le Dr WRIGHT sachant bien la déception imposée à ceux qui ne sont pas bien informés, a pensé qu'il était de son devoir de faire expérimenter son Elixir par toute la Faculté Médicale qui, sans une seule voix dissidente, a admis son influence parfaite, absolue sur tout le système humain lorsque les forces sont épuisées et lorsque des essais ont été faits de toutes les autres médecines connues en pharmacopée. De longues années, de profondes et patientes recherches et une résolution [illegible] ont couronné de succès les efforts du docteur, et il offre maintenant son Elixir à l'humanité souffrante comme la seule préparation qui puisse guérir les maladies suivantes:
Débilité générale, Dépression mentale et physique, Flux de sang à la tête, Hystérie, Irritabilité générale, Insomnies pendant la nuit, Absence de force musculaire, Perte de l'appétit, Dyspepsie, Découragement d'esprit, Décomposition des organes de la génération, Palpitations du cœur, et du somme, toutes les affections résultant d'un état nerveux et débilité du système.
Prix, $2 la bouteille, $5 pour 3 bouteilles.
En vente dans toutes les pharmacies respectables des Etats Confédérés. Escompte libéral au commerce. A vendre en gros et en détail par
21jan—6m J. WRIGHT & Co., [illegible] rue de Chartres.

P[illegible]—6 caisses pommades, de diverses qualités et odeurs à vendre par PAUL JUGE & FASSY, 45, rue de la Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Stock d'un magasin de la campagne à l'encan,
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 74, rue de Chartres.
JEUDI, huit mai, à 10 heures, il sera vendu, à l'enchère publique rue Poydras, entre Baronne et Carondelet—le stock d'un magasin de campagne, consistant en partie de bottes, souliers, chapeaux, casquettes, vêtements d'été et d'hiver, livres d'école, &c., &c.
Aussi, à la même heure et lieux—100 lots de marchandises sèches, telles que mousselines Suisses, jaconats, mouchoirs en soies, rubans, &c.
Conditions— Comptant, payable en billets Confédérés. 6mai—

Fonds de groceries, Liqueurs et Vins,
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
JEUDI, huit mai 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans le magasin de MM. Eaton et Peterson, à l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Commune—Tout le reste du fonds de groceries, liqueurs, vins, &c, de prix.
Pour les détails complets, voir les catalogues. 6mai

Vente sans réserve d'une grande propriété à McDonogh.
PAR CHS E FORSTALL, encanteur. No 90, Passage de la Bourse.
IL sera vendu, SAMEDI 10 mai 1862 à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—
Un lot de terre formant l'encoignure des rues Madison et Briagter, mesurant 160 pieds de face à chacune desdites rues. Ensemble une maison de deux chambres, galeries devant et derrière, et deux cabinets, cuisine, chambre à [illegible], hangar [illegible] la cuisine, &c. &c.—Voir le plan à la Bourse.
Conditions, comptant—Acte pardevant P. E. Laresche, notaire public. 6 mai

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.
VICTOR WILTZ, du Deuxième District.
Voir l'Abeille du 29, du 30 et du 31 janvier. 31fév—

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.
Aux Editeurs de l'Abeille.
Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District—L'élection aura lieu en juin prochain.
1fév— SES NOMBREUX AMIS.

Recorder du 3me District.
Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer que l'honorable LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District, est candidat à la même place, et qu'il sera soutenu à l'élection du 3 [illegible] prochain par les
VOTANTS DU 3ME DISTRICT.

BRIGADE FRANÇAISE,
Département du Quartier-maître.
Nouvelle-Orléans, 3 mai 1862.
Le Bureau du quartier-maître de la Brigade Française sera ouvert lundi, mardi et mercredi prochains chaque jour, de midi à deux heures de l'après midi, pour recevoir, examiner et approuver les comptes de vivres et fournitures faites conformément aux réquisitions [illegible] depuis le 25 avril jusqu'au [illegible] inclusivement. Le bureau du quartier-maître est à la Loge de la Parfaite [illegible], rue des Remparts.
E. C[illegible], Quartier-maître de la Brigade F[illegible]

ACADEMIE JEFFERSON.
Rue Bourbon, No 43.
Sous la direction de G. J. LORD,
CETTE institution sera rouverte lundi [illegible] mai. Pour les externes seulement. On ne peut y recevoir aucun pensionnaire pour le moment.
2 mai—6

INSTITUTION FRANKLIN.
No 258 rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.
LES cours [illegible] interrompus ces jours derniers, seront repris LUNDI [illegible] courant. Les parents peuvent envoyer les élèves aux heures ordinaires. Classes à neuf heures A. M. jusqu'à trois heures P. M.
3mai—1 A. ROUX, Directeur.

INSTITUT St-CHARLES.
MME MACE annonce respectueusement aux parents de ses élèves et aux familles qui désireraient lui confier leurs enfants, que son institut est rouvert et que ses cours continueront comme par le passé.
5mai—3f

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 303, rue du Camp.
Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.
CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 5 courant. La directrice engage les élèves à être ponctuels afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.
Pour renseignements, s'adresser à la principale rue du Camp ou par la poste, boîte 2,134.
5 mai—

AVIS D'ENCAN. HENRI SAMORY,
Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée.
TOUTES les personnes qui ont déposé pour vendre des marchandises à l'encan, sont priées de venir de suite acquitter leurs comptes. Et toutes les personnes à qui je dois pour ventes [illegible] sont requises de se présenter immédiatement pour recevoir le net produit.
5mai—3f HENRI SAMORY.

Propriété à vendre pour des billets Confédérés.
UN terrain situé au faubourg Marigny, Troisième District, dans l'ilet borné par les rues de l'Union, Français, Craps et Amour, mesurant trente pieds de face à la rue d'Amour, sur soixante pieds de profondeur—Ensemble les bâtisses, dépendances et améliorations y existantes. [illegible]
Conditions, comptant. S'adresser rue de l'Hôpital No 21, chez A. Constant. Acte pardevant A. Ducatel, notaire public.
3mai—3f

Fabrique de l'église St-Louis DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau du Secrétaire.
AVIS est par le présent donné au public que, conformément aux nouveaux arrangements établis à la susdite église, il ne sera reçu, à dater du 1er mai prochain, aucune commande de services funèbres et d'enterrements, et il ne sera vendu aucun emplacement dans les cimetières St Louis, sans que préalablement le montant ne soit payé au comptant au bureau du soussigné.
15 av—1m 3 pe ANT. DUBUC, secrétaire, No 28 [illegible]

Alcool! Alcool! Alcool!
ALCOOL rectifié à 95 p. 100, qualité supérieure, provenant de notre fabrique, à vendre au baril, demi baril et dame-jeanne, à la convenance des acheteurs.
11 avril—1m F. CLAVEL & Co. 77, rue des Magasins.

A vendre ou à louer.
Une résidence d'été, située sur le Lac, connue sous le nom de l'Hôtel Grégoire, dans la ville de Lewisburg. Pour plus de détails, s'adresser à [illegible], No 13, rue Toulouse.
9 avril—1m

Vins et Cognac.
20 DEMI pipes vins Catalans, 50 barriques vins de Bordeaux pour familles, 20 futailles cognac, 15 1/4 Madère, 200 caisses vins rouge et blanc.
Rue St-Louis, No 38 entre Royale et Bourbon.
21 avril 1m J. BRUGERE

NOTICE.
LA société existant entre les soussignés et M. Van Fossen a été dissoute, M. Van Fossen se retirant, le 1er mai 1861. La liquidation des affaires est dirigée par les soussignés, qui continuent le même genre d'affaires, sous la raison sociale de C. A. Barrière & Frères.
C. A. BARRIERE.
7avril—aufin F. G. BARRIERE.

SALSEPAREILLE—Salsepareille du Mexique, en douzaine à vendre en lots au gré des acheteurs, par J M CABALLERO,
15 fév 46, Vieille Levée entre Douane et Bienville.

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE DE GENEVE.
MRS COLLET & GEX, encoignure Chartres et [illegible] ayant un beau stock de montres et bijoux de Genève tels que—Bracelets, chaînes de montres, giletières, sautoirs et autres, vendront tous ces articles à des prix très réduits. Vente en gros et en détail.
15avril—1m

A VENDRE
À des prix réduits, pour des BILLETS CONFÉDÉRÉS, un bon assortiment de SOULIERS KIP et de BRODEQUINS RUSSET, à la Manufacture de souliers du Sud.
2 mai—6 Rue St Charles, No 22.

Demande de Cuisinière.
ON demande une cuisinière française. Inutile de se présenter sans les meilleures recommandations. S'adresser au No 11, rue Ste Anne, maison Pontalba.
30 avril—

Bureau de l'Ingénieur en chef du Département des Pompiers.
29 avril 1862.
LES membres du département de Pompiers sont prévenus qu'aussitôt que les cloches d'alarme sonneront dix coups ils devront se réunir dans leurs différentes maisons de pompe.
Si un coup est répété trois fois, les ingénieurs assistants et les officiers commandant des compagnies devront se transporter immédiatement au bureau de l'ingénieur en chef pour recevoir des ordres.
Dans le cas où l'alarme serait donnée pour les districts réguliers les compagnies de service dans le District pour lequel l'alarme est donnée se rendront de suite à l'endroit indiqué par les cloches.
Les compagnies sont requises de remplir leurs devoirs comme par le passé et de faire tous leurs efforts pour protéger les personnes et les propriétés.
29 avril— DAVID BRADBURY, Ingénieur en chef.

HOFFMAN et MARKS,
63........Rue de Chartres........63.
AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dedans et aux ventes du dehors.
1avril—

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 32,
du rez-de-chaussée, bureau du fond.

VENTES A L'ENCAN.

Bœuf salé, Chandelles et Huile.
PAR R. B. SYKES, encanteur.
IL sera vendu, ce jour, 6 du courant, à 10 heures à son magasin d'encan, No 30, rue des Magasins—
60 barils bœuf salé,
75 caisses chandelles de suif pressé,
11 demi pipes huile de suif.
Conditions—Comptant. 6mai—

R. SCOTT, Encanteur.
VENDRA mardi, 6 courant, à 10 heures, au magasin d'encan, 61 rue des Magasins, encoignure Natchez—
75 caisses vin rouge, 25 caisses savon, 20 bbls wisky, 15 do N. Y. brandy, 10 do de Castille, 10 1/4 pipe cognac, 10 barils riz de la Louisiane.
—EGALEMENT—
Piment, poivre, mais, vermicelle, moutarde, mèches de lampe, aiguilles, poivre, pipes, curry de l'Inde, sauces, gelées, [illegible], amidon, huile d'olive, &c. &c.
6mai—

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
Cigares d'Allemagne, sucre, café, amandes, raisins, savons, liqueurs, vins, eau-de-vie, etc.
VENDREDI le 9 mai 1862, à 10 heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin, No 26 rue de la Vieille-Levée, les articles suivants:
[illegible] Cigares d'Allemagne, Régalias, Londres [illegible]
15 caisses savon pour familles
25 do savon pour l'armée
9 do sauce de Worcestershire
1 do moutarde
10 sacs quatre épices
20 [illegible] raisins M. R.
50 sacs amandes à coques tendres
25 barils [illegible]
5 sacs [illegible]
55 barils sucre Cristal et brut
20 caisses sucre d'orge
50 do confiseries assorties
50 do sirop de limon
100 do vin rouge de Bordeaux
Liqueurs, cognac, sel, café, chandelles, etc. etc.
Conditions—comptant, payable en billets confédérés. 6mai

Goëlette Gino!
PAR BERNARD TURPIN.
MERCREDI, le 7 mai 1862 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs et des Marchands, rue Royale, entre Canal et Douane—
La goëlette anglaise GINO du port de 52 90/100 tonneaux, avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle se trouve en ce moment dans la baie du Berwick.
Conditions comptant, payables en billets de la Confédération. 6 mai

VENTES JUDICIAIRES.

Felix Padon et alias vs. L. Dejan et alias.
COUR de District des Etats Confédérés pour le District de la Louisiane, No 3294—Procès pour opérer un partage.—En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour de District des Etats Confédérés pour le District de la Louisiane, en date du 26 février 1862, [illegible] le soussigné comme commissaire spécial dans la cette affaire et [illegible] d'effectuer la vente des terres comprises dans le dit procès.
Sera vendu à la Nouvelle-Orléans, à la Bourse des Marchands rue Royale, à midi, MERCREDI 7 mai 1862, les terres situées dans la paroisse St Bernard, [illegible] conformément aux plans dressés [illegible] du Commissaire [illegible] terres publiques [illegible] arpentages publics [illegible] Pierre Charles Cuvelier, notaire public [illegible] au bureau du soussigné et [illegible]
Premièrement—UN MORCEAU DE TERRE situé sur le Bayou des Carnes, dans le voisinage de Vile-Plate [illegible] la vile de [illegible] Antoine Boisdoré, par acte du [illegible] du Commissaire, en date du 6 avril 1815 [illegible]
Le terrain No 1 est la portion la plus méridionale [illegible] et a une superficie de 1483 [illegible] acres.
Le terrain No 2 est borné au nord par le terrain No 3, [illegible] au sud, par le terrain No 1. Il a une superficie de 1454 [illegible] acres.
Le terrain No 3 est borné au nord, par le terrain No 4, [illegible] au sud, par le terrain No 2. Il a une superficie de 1455 [illegible] acres.
Le terrain No 4 est borné au nord, par la terre confirmée au nom de Jacques Dupré et, au sud par le terrain No 3. [illegible] 1453 71 acres.
Secondement—Un morceau situé sur le Bayou Neg-Pique, [illegible] de 30 arpents de face sur le Bayou [illegible] 40 de profondeur de chaque côté du Bayou, [illegible] Louis Boisdoré [illegible] 25 avril 1816 comme morceau A, [illegible] State Papers [illegible] en date du 9 mars 1813, [illegible] 977 25 acres.
Le terrain No 1 a une façade de 30 arpents de chaque côté du Bayou Neg-Pique sur une profondeur de 40 [illegible] sont bornés au nord par [illegible] confirmées au nom d'Antoine Boisdoré [illegible] terrain No 2.
Le terrain No 2 a également une façade de 30 arpents de chaque côté du Bayou Neg-Pique, et une profondeur [illegible] Bayou. Il est [illegible] Clark.
Troisièmement—Le droit [illegible] certificat de terre, en [illegible] compris dans le rapport du Commissaire [illegible] State Papers [illegible]
TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE—Les dix terrains [illegible] seront vendus séparément, [illegible] un et deux ans de crédit [illegible] billets [illegible] Banque de Citoyens de la Louisiane [illegible]
Les actes de vente pardevant Pierre Charles Cuvelier, notaire public, à la Nouvelle-Orléans, rue de la Commune [illegible]
31 mars—5f [illegible] WILLIAM D. HENNEN.

Comité de Salut Public.

Nlle-Orléans, 28 avril 1862.

RESOLU que le Comité de Salut Public recevra, jusqu'à nouvel ordre, les billets individuels qui suivent et d'autres petits billets qui circulent comme monnaie dans cette communauté, et que le comité croit que les citoyens peuvent avoir confiance dans la valeur de ces billets.

Résolu que ce comité ajoutera à cette liste tels autres noms qu'il jugera dignes d'inspirer confiance à la communauté.

Billets de la Trésorerie d'Etat.
Billets Confédérés.
J. & J. C. Davidson.
Leeds & Co.
Henderson & Gaines.
Thomas Griswold & Co.
Thos. C. Payan & Co.
Carmin de fer de Jackson.
H. Fassman & Co.
Ville de Bâton Rouge.
Ville de la Nouvelle-Orléans.
C. W. Cammack.
McDonnel & Magraw.
Magee & George.
George W. Green & Co.
Dan Edwards & Son.
Joseph Santini.
Jacob Zilly.
Smith & Hine ou Stuart & James.
H. F. Lawrence ou P. Casenave.
D. M. Hildreth & Co.
Sea Miller.
Adam Wagner.
G. H. W. Lohde.
Cressy & McMillan.
Samuel Bell.
D. H. Holmes.
Bureau du Picayune.
D. J. Hockersmith & Co.

Par extrait conforme aux minutes.
1er mai—2 GEO C LAWRASON, secrétaire.

Brigade Européenne.—Quartier Général.

ORDRE GENERAL No 65.
Nouvelle-Orléans, 2 mai 1862, 5 heures du soir.
Aux officiers et soldats des Brigades Européenne et Française.

Camarades,

Votre mission est accomplie, et je suis heureux de pouvoir vous dire que votre conduite a été au dessus de tout éloge. Lorsque le 25 avril, à 11 heures du matin, Son Honneur le Maire m'investit du commandement des deux brigades pour réprimer l'émeute et maintenir la tranquillité publique, la portion des deux brigades sous les armes était minime—le soir, plus de 1500 hommes venaient armés, la lendemain presque tous, et dès ce moment la ville a cessé de redouter les pillards et les incendiaires.

Vous devez des remerciements au Maire et aux membres du Conseil Municipal pour l'empressement qu'ils ont mis à donner à votre général l'appui moral et matériel qui lui était indispensable.

Vous devez des remerciements aux bons citoyens qui ont répondu à mon appel. Ils se sont mis dans nos rangs et ont marché sous votre protection contre les misérables fauteurs de troubles pour lesquels toute crise politique est un prétexte de pillage et de destruction.

Comme commandant en chef, j'adresse mes éloges au général Maignan, commandant la Brigade Française, à son état major, à tous ses officiers, à tous ses soldats, pour leur loyal concours.

Je remercie tous les officiers et soldats de la Brigade Européenne, mon chef d'état major et mes aides de camp, pour le zèle avec lequel ils ont accompli leurs devoirs.

C'est seulement par l'action prompte et soutenue des deux corps que j'ai pu accomplir heureusement et sans froisser les passions, la mission délicate qui m'avait été confiée.

Par ordre du Brigadier Général.
PAUL JUGE Fils, Général Commandant.
6mai—2t MARK QUAYLE, Major de Brigade.